

## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT N° 2024-723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 20 février 2024 à 18 h 30, un avis de motion a été donné, accompagné de la présentation d'un projet de règlement relatif à la rémunération du maire.

Ce projet de règlement contient les modifications suivantes :

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

- La rémunération annuelle proposée pour le maire est de 129 578,00 \$ pour toutes les fonctions exercées au niveau local pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
  - Rémunération annuelle 2023 du maire : 100 572,46 \$;
  - Rémunération annuelle 2024 du maire (avant l'adoption du *Règlement n° 2024-723*) : 105 098,22 \$;
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Le Règlement abroge le *Règlement n° 2019-589 modifiant le Règlement n° 2016-504 – Rémunération du maire*.

De plus, l'allocation de dépenses du maire qui s'ajoute au montant précité est de 19 422,00 \$ pour l'année 2024, soit le maximum prévu par la loi. Pour l'année 2023, l'allocation était de 18 207,00 \$.

Conformément au *Règlement n° 2016-504*, le salaire du maire est indexé annuellement. La prochaine indexation sera le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Quant à l'allocation de dépenses, elle est indexée conformément à la loi.

L'adoption de ce Règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de ville, le 19 mars 2024 à 18 h 30, à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 22 février 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)